L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1878. 52me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI 16 NOVEMBRE 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Pedesclaux, Lily Bogue des Négresses et des Bâtiments, rue Royale—vente de propriété pour satisfaire une hypothèque.

L'ABEILLE SUR LE CHEMIN DE FER NEW ORLEANS AND TEXAS. —Nous avons chargé M. J. F. Hall de fournir aux marchands de journaux, entre la Nlle-Orléans et Bayou Sara, c'est-à-dire sur la ligne du chemin de fer New Orleans and Texas, le nombre d'exemplaires de l'*Abeille* quotidienne qu'ils peuvent désirer. C'est donc à lui exclusivement que ces derniers devront s'adresser (Poste de la Nlle-Orléans, Box No 856), et ils y trouveront cet avantage de pouvoir modifier chaque jour leurs commandes de façon à ne prendre que strictement le nombre d'exemplaires qu'il leur faut pour répondre à la demande.

Compression et maniement du coton.

D'après un rapport publié, il y a quelques jours, dans le *Democrat*, et qui n'a donné lieu à aucune contradiction jusqu'ici, il paraîtrait que nous sommes à la veille d'une grande révolution dans le maniement et la compression du coton en cette ville. L'économie qui en résulterait pour le chargement, le déchargement, l'emmagasinage, la conservation et l'exportation de ce fameux produit, serait considérable, et la Nlle-Orléans en serait la principale bénéficiaire. Quant à l'exécution du plan que nous exposons d'une manière d'autant plus simple et claire qu'il est facile à comprendre, nous pouvons y croire avec confiance, attendu qu'il n'y a en tout cela qu'un effort de combinaison et non d'invention particulière et spéciale. C'est simplement une question d'argent et cette question serait déjà résolue favorablement, assure-t-on. L'homme qui est à la tête de cette vaste entreprise est le capitaine S. H. Gilman, célèbre déjà par les améliorations qu'il a opérées lui-même dans le mode de presser les balles de coton, mode par lequel il est parvenu à réduire d'un tiers au moins le volume de la balle.

Interpellé au sujet de l'entreprise nouvelle, le capitaine Gilman a donné toutes les informations demandées, sans dépasser néanmoins la discrétion que lui impose une œuvre projetée et non commencée. Il a répondu qu'il était vrai qu'un plan pour presser et manier le coton avait été proposé par lui à quelques capitalistes du Nord pendant l'exposition du centenaire, il y a trois ans, et que les détails du plan avaient été complétés, soumis et approuvés ; que plusieurs de ces capitalistes étaient venus ici pour examiner cette affaire sur les lieux et choisir un site pour l'établissement en question, et qu'ils avaient envoyé un ingénieur éminent dans tous les ports à coton pour examiner les presses, les liens, les bandes, etc., et qu'ils avaient adopté les articles pour lesquels il a obtenu une patente et qui sont maintenant sous le contrôle de la "Cotton Tie Company" de la Louisiane.

Le capitaine Gilman a ajouté qu'un site, occupant un demi-mille d'étendue sur le fleuve, et sur lequel seront élevés des entrepôts de coton suffisants pour recevoir et manier deux millions de balles chaque saison, a été choisi. Ces entrepôts seront divisés en deux parties, et construits en briques avec des toits en fer ; le bois ne devant être employé dans aucune partie de ces établissements. Chaque compartiment sera divisé en sections, et chaque section arrangée de manière à recevoir les balles de coton sans les faire reposer l'une sur l'autre, chaque balle étant exposée à la vue et pouvant être enlevée sans déranger les autres dans le même rang.

Tout le mouvement nécessaire pour le placement et le déplacement des balles sera exécuté par des machines et la facilité de ce mouvement n'empêchera pas de faire entrer dans un espace donné plus de coton qu'on ne le fait aujourd'hui. L'air circulera entre les rangs de balles, et si elles sont mouillées elles seront promptement séchées par l'air qui aura été chauffé par la vapeur des presses. En sorte que le coton sera toujours à l'abri de l'humidité. En cas d'incendie une ondée pourra être jetée sur toutes les faces de chaque balle de coton, et cette ondée étant suivie immédiatement par des rafales d'air chaud, le coton se trouvera ainsi aussitôt séché que mouillé. Le capitaine Gilmore donne sur ce point des détails du plus grand intérêt et complétement satisfaisants quant au jeu des machines.

Les cours seront couverts de toits vitrés, de manière que le coton puisse être classé et pesé quelque temps qu'il fasse. La levée tout entière, des entrepôts aux quais, sera protégée par une toiture de fer, et par ce moyen le coton pourra être débarqué et embarqué en temps pluvieux comme en temps sec. Il est inutile de dire que le sol de ces entrepôts sera couvert de dalles de granite, formant des blocs épais, parfaitement de niveau et capables de supporter, sans rompre, les poids les plus redoutables.

Les presses consisteront en huit *duplicates renversées* du Champion, avec des bandes, des liens et autres articles de l'invention du capitaine Gilman, et dont l'épreuve se fait tous les jours avec un succès complet. Chacune des presses, employant le système de bande à vapeur, pourra fournir 2000 balles comprimées par 24 heures, ou toutes les presses ensemble, 16,000 balles comprimées par jour. Les bateaux à vapeur décharge ront leur coton sur les quais des presses, et les wagons de tous les chemins de fer décharge ront le leur sur les hangars sur les derrières des entrepôts. Les steamers et les navires chargeront le long des quais de la presse.

Le bureau principal sera établi dans le centre des affaires de la ville et sera mis par le télégraphe et le téléphone en rapport avec chaque division de la presse. Les vendeurs, acheteurs, courtiers, expéditeurs et capitaines de navires pourront entrer quand il leur plaira pour connaître la condition de leur coton, en transmettre leurs ordres à leurs chasseurs, peseurs, comme de presse ou de navire. Il y aura aussi un tube pneumatique pour la transmission d'ordres écrits, échantillons de coton, comme cela se fait déjà dans nombre de grandes villes.

Arrivons maintenant à la question économique.

Il n'y aura pas de frais de charroi, qui coûte maintenant 30 cents. Le coût de l'emmagasinage sera de 25 cents la premier mois et de 10 cents les mois suivants, ce qui fait en moyenne une réduction de 60 à 35, ou une économie de 25 cents. L'assurance sera la moitié du taux actuel, 10 cents, attendu qu'il n'y aura pas de risque à courir. L'opération de presse sera de 20 cents, au lieu de 50, prix actuel, ce qui procure un bénéfice de 70 cents. Les duplicate presser du Champion ont fait de 2000 à 30 cents le balle, ce qui revient à 75 cents.

Le champion change les navires en faux de 2200 livres par tonneau, pendant qu'aucune autre presse ne peut excéder 2200 livres, en mettant deux balles sous les mêmes bandes, ce qui est indispensable pour atteindre le plus haut point de rapidité et d'économie. Cette différence de 600 livres par tonneau dans l'emmagasinage est égale au gain d'une pinstre par balle dans le fret. Les plus grandes fabriques de coton dans les Etats Unis, ayant bien que les expéditeurs étrangers, continuent l'économie par balle sur le coton emporté en deux balles mises ensemble, à 40 cents au moins par balle, 40 cents qui sont perdus aujourd'hui pour l'argent et dépensé.

Il faut compter aussi comme bénéfice toute détérioration causée par la moisissure, la boue auxquelles les balles sont exposées, et qui sera évitée par le moyen des nouveaux entrepôts. Un autre point de la faiseur est maintenant de 20 livres par balle, et après la première période expirée dans les nouvelles conditions de maniement et de traitement le coton de la Nouvelle Orléans commandera, dans les marchés désignés, une plus-value moins de plus par balle que le coton des autres ports. Une autre économie résultera de la facilité de l'emballage. Deux balles mises ensemble sous douze bandes, formeront un colis plusque carré et si solide que l'arrangement dans la cale des navires ne nécessitera plus l'emploi des jack-screws et les capitaines pourront qu'ils pourront se passer du secours des stévadores qui exigent aujourd'hui 75 cents. Voilà donc un gain de quatre piastres par balle que le nouveau procédé vendra, ou qui fait une économie de six millions huit cent mille piastres sur une seule récolte de 1,700,000 balles arrivant à la Nlle Orléans. Il n'est pas besoin de faire observer que cette différence attirera dans notre port les trois quarts de la récolte toute entière, au moins trois millions de balles.

Le capitaine Gilman a expliqué comment il n'avait pu s'arranger avec l'association des presses de la Nouvelle Orléans. On a refusé son plan à une époque où l'emploi de sa patente n'aurait pas coûté plus $10,000 pour $100,000 qu'il faudrait actuellement, et comment plus tard ils ont dépensé $600,000 pour avoir de nouvelles presses qui sont insuffisantes. Ils ne peuvent pas mettre deux balles non comprimées en une, et ils n'ont pas de *band puller* ou *tie* qui contienne parfaitement le coton quand il est pressé. Ces bandes sont tendues et détachées par la vapeur sans que le travailleur soit obligé d'agir, et tout ce que celui-ci a à faire c'est de lâcher la vapeur, les bandes éprouvant toutes alors la même tension et étant attachées en deux secondes. On peut presser et bander ainsi 100 balles en une heure. Cette machine n'exige aucune force masculaire pour placer les bandes. Sa valeur commerciale dans la réduction de la balle est estimée à 15 pour cent, et en comptant le fret à 1 cent, cela constitue une économie de 70 cents par balle de fret.

Suivant les calculs du capt. Gilman, le plan total coûtera dans son exécution $3,500,000 et le chef de la compagnie dont le bureau sera à New-York, fera probablement toutes les avances requises sur le coton à mesure qu'il sera reçu à la presse. Il remettra aux vendeurs la plus grande partie de la valeur de leur coton, ce qui leur procurera toute facilité de négociation avec les acheteurs.

Quant au capital social de la compagnie, pas une piastre ne sera placée à la Nlle-Orléans. Tout ce capital sera pris par environ 10 hommes qui ont besoin de plus de 100,000 balles de coton dans leur fabrication, et qui apprécient pleinement la valeur et la sûreté d'un tel placement. Avec les besoins de leurs amis immédiats, il leur faudra probablement 200,000 balles par an, ou sorte que, s'ils reçoivent seulement la moitié du montant gagné par balle, ils auront un revenu de 10 p. 0/0 sur un placement de $4,000,000.

Voilà le plan dans sa plus simple expression et dans son exposé le plus simple à comprendre. Il sera exécuté avec des capitaux de New-York, mais la Nlle-Orléans n'en retirera pas moins un bénéfice immense, car l'économie qui en résultera lui vaudra une importation de coton d'une moitié supérieure à l'importation actuelle. La Nlle-Orléans recevra au moins trois millions de balles de coton.

Nos campagnes y trouveront un gain considérable. Le planteur profitera d'une économie de débarquement, d'une économie de charroi, d'une économie d'emmagasinage, d'une économie de dégât causé actuellement par l'humidité et la boue, d'une économie de déchet causé par le vol, d'une économie de presse et d'une économie d'assurance. Le planteur profitera aussi de la plus value du coton arrivant en Europe dans un excellent état de propreté et de conservation. Voilà des avantages précieux, réellement incalculables.

Les entrepreneurs de transport par mer y gagneront aussi beaucoup. Ils pourront recevoir au tiers de coton de plus dans le même cale, puisque deux balles seront comprimées en une, le poids sans doute devant compter à la place du volume. Ils profiteront ensuite d'une économie d'assurance, car les navires ne recevant plus de coton humide ne seront plus exposés à la fermentation qui produit les incendies et qui fait périr en mer les expéditions de coton.

Nous n'avons pas besoin de dire que les presses actuellement existantes pourront difficilement faire concurrence à la nouvelle entreprise, car elles sont toutes trop éloignées du fleuve. Deux ou trois seulement, qui en sont fort rapprochées, pourraient élever de vastes hangars, formant toiture entre leurs entrepôts et les débarcadères, pour mettre les balles à l'abri du mauvais temps, à l'arrivée des bateaux chargés de coton. Encore faudrait-il que ces presses fussent garnies de séchoirs à la façon des moyens dont nous avons parlé plus haut, ce qui ne serait possible qu'à la condition de mettre à bas leurs constructions actuelles et d'en élever d'autres. Le résultat serait encore fort incertain, car la supériorité de la nouvelle entreprise se signale par beaucoup d'autres améliorations aux quelles les anciennes ne pourraient atteindre.

LES REVENUS DE PARIS.—Voici le relevé officiel des droits d'octroi perçus à Paris pendant les trois trimestres de 1878 :

		f. c.
Boissons		46,421,315 77
Alcools distillés		2,230 21
Vinaigres moins que les boissons		9,426 16
Comestibles		17,824,145 87
Combustibles		1,254,923 85
Fourrages		1,078,556 57
Bois à ouvrer, bestiaux, bois de chauffage		2,122,608 64
Matériaux		2,424,242 12
Objets divers		1,147,498 77
Bénéfices	Droits d'abattoirs à la bascule d'en	288,200 00
	Id. d'abattoirs sur les comestibles	148,549 50
	Droits des bestiaux	90,254 50
Total général		94,577,273 63
Le premier trimestre de 1877 avait donné		89,078,645 12
Augmentation en 1878		4,498,627 70

Cette augmentation porte sur tous les produits et notamment sur les denrées alimentaires. Elle serait même de plus de 5 millions 1/2, si elle n'était atténuée jusqu'à concurrence de 1 million environ par une diminution sur les matériaux de démolition résultant du ralentissement considérable des travaux de bâtisses en 1878.

UNE CIRCULAIRE DE LA COMMISSION DE LA FIÈVRE JAUNE.—Dans le but d'adresser un rapport complet de ses travaux au Congrès, à l'ouverture de la session, et pour demander que ce rapport soit imprimé sous forme de livre pour la distribution publique, la commission de la fièvre jaune a passé les résolutions suivantes :

Résolu que tous les comités de secours et autres organisations qui ont contribué à l'assistance des malheureux qui ont souffert de l'épidémie dans le Sud, seront invités à communiquer à cette commission le gros montant qu'ils ont collecté, et la manière dont ils en ont disposé, ainsi que toutes autres informations de nature à entrer dans l'histoire de l'œuvre de bienfaisance.

Résolu qu'un comité de trois dont le chirurgien-général Woodworth, du service de l'hôpital de marine, sera le président, soit désigné par le président pour préparer et publier ce rapport et qu'il soit autorisé à employer telle assistance de clerc qu'il le jugera nécessaire.

Conformément à ces résolutions les comités et associations de secours de la fièvre jaune sont invités à faire leurs rapports et à les adresser aussitôt que possible au Dr John M. Woodworth, P. O. Box 33, à Washington, D. de C.

LES SECOURS.—Le New York *Sun* publie une liste des souscriptions pour les victimes de la fièvre jaune, reçues par l'intermédiaire des autorités ou des comités nommés par elle. Les souscriptions aux Etats-Unis s'élèvent au chiffre considérable de $1,820,000, ce qui paraît hautement en faveur de l'esprit charitable du peuple américain.

La liste du *Sun* pour les souscriptions étrangères ne s'élève qu'à $39,000, ce qui est nécessairement incomplet, car, d'après les données que nous avons déjà les sommes reçues de France s'élèvent à plus de 150,000 francs, soit $30,000, tandis que la liste du *Sun* ne comprend que $19,000 comme venant de ce pays.

Voici cette liste :

ÉTATS-UNIS.

New York	$303,000	Fall River	88,000
Philadelphie	134,000	Little Rock	7,000
Chicago	99,000	Paterson, N. J.	5,500
St-Louis	80,000	Wilmington Del.	5,000
San Francisco	64,000	Washington	5,000
Boston	52,000	Trenton	5,000
Baltimore	51,000	Albany	5,000
Louisville	42,000	Rochester	4,000
Washington	39,000	Portland	4,000
Cincinnati	35,000	Worcester	4,000
Milwaukee	31,000	Columbus Ga.	3,000
Pittsburg	29,000	Hoboken	3,000
Brooklyn	26,000	Newport, R. I.	3,000
Détroit	24,000	Salem	3,000
Nashville	20,000	New Brunswick	2,000
Savannah	20,000	Owego	2,000
Providence	15,000	Cheyenne	2,000
Evansville	14,000	Jamaica, L. I.	2,000
Newark	14,000	Jersey City	2,000
Charleston	12,000	Calais	1,500
Mobile	12,000	St-Paul	1,500
Cleveland	10,000	Logansport, Ind.	1,000
Buffalo	9,500	Dartmouth	1,000
Richmond	9,000		
Hartford	9,000	Faisant	$1,820,000

ÉTRANGER.

Liverpool	$15,000
Paris	14,000
Montreal	2,000
Mexico	2,000
Havre	2,000
France	2,000
Havane	1,000
	39,000
Total	$1,859,000

UN NOUVEL APPEL A M. EVARTS.—Nous lisons dans le *Messager franco américain* :

En présence des demandes de secours qui arrivent encore du Sud, nous avons cru pouvoir nous permettre de faire un nouvel appel à la bienveillance de M. Evarts, et nous lui avions adressé dimanche la lettre ci-dessous. Malheureusement les fonds de la souscription française dont disposait le département d'Etat sont épuisés, ainsi qu'il résulte de la dépêche que le secrétaire Evarts a bien voulu nous adresser immédiatement au reçu de notre lettre. Nous regrettons vivement pour nos compatriotes de la Nouvelle-Orléans que cette ressource leur fasse défaut.

Voici la lettre du directeur du *Messager* au secrétaire d'Etat :

New-York, 10 novembre 1878.
Hon. W. M. Evarts, secrétaire d'Etat, Washington.

Monsieur,

Permettez-moi de vous remercier de nouveau pour l'envoi de $1,000 fait le 1er novembre à l'Union française de la Nouvelle-Orléans, suivant la promesse que vous avez eu la bonté de me faire dans l'entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous.

Cette somme permettra à la Société française de continuer ses distributions de secours bien nécessaires. Mais elle est loin d'être suffisante pour soulager toutes les souffrances et les misères.

Monsieur le secrétaire, dans notre entrétien tellement désireux de manifester votre sympathie pour les Français de la Louisiane que cela m'encourage à vous demander comme une dernière faveur, que l'Union française ne soit pas oubliée si une nouvelle somme de $1000 pouvait être prélevée sur les souscriptions reçues ou à recevoir de France.

Permettez-moi, Monsieur le secrétaire, de vous exprimer d'avance ma sincère gratitude pour cette dernière faveur, et agréer, etc.

Voici la réponse télégraphique de M. Evarts :

M. le rédacteur du *Messager Franco-Américain*,

Les fonds dont je disposais sont entièrement épuisés.

WM. M. EVARTS.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 26 octobre.

—Un des chefs de la droite parlementaire de l'Italie, M. Minghetti, vient de prononcer, à Lugnago, un discours où il paraît s'être occupé surtout des relations extérieures et de la ligne politique qu'il voudrait voir suivre par le gouvernement italien. Ce que nous croyons saisir dans les propositions diverses qu'il a développées, c'est que l'Autriche a sa voie naturelle vers l'Orient, et qu'il faut l'y pousser, afin de préparer une rectification légitime des frontières de l'Italie. Il semble approuver au fond le parti de *l'Italia irredenta*, mais en l'exhortant à la modération et à la patience jusqu'à ce qu'une occasion opportune se présente. Il approuve, d'ailleurs, la conduite tenue par les plénipotentiaires italiens au Congrès de Berlin.

—Une grande émotion règne en Espagne. On suppose peut-être qu'il s'agit d'un événement politique? Pas le moins du monde. Voici la cause de cette agitation des esprits dans la péninsule :

Le fameux Lopez Alvar, tarasque et *primero espada* du cirque de Carthagène, est soupçonné d'avoir trempé son épée dans une solution d'acide prussique et d'avoir, ainsi, rapporté une trop facile victoire. Le célèbre torero adresse au *Courrier de Carthagène*, qui a le premier lancé cette insinuation, un défi en ces termes :

Moi, Lopez Alvar y Alvar, depuis cette sa première épée (*primero espada*) du Cirque de Carthagène, auteur de la mort foudroyante de quatre pots très taillerauz, j'invite solennellement tous mes détracteurs à descendre avec moi dans l'arène. Je complétera l'aniqual avec l'épée qu'ils me fourniront eux-mêmes. Quant à eux, s'ils le veulent, il leur sera permis d'aborder ainsi le taureau, avec une épée trempée dans l'acide prussique, à leur gré, et nous verrons qui fera meilleure figure.

—Emprunts au *Danube*, de Vienne, la petite histoirette suivante :

Bête feuilleton l'abbon du siècle et arrête ses yeux sur le photographe de notre ministre des Affaires étrangères :

—Papa, il n'a pas l'air si jeune que ça, le comte Andrassy ?....

—Si jeune?....

—Mais, puisque tu m'as dit tout à l'heure qu'il n'est pas sûr de son *majorité* !

Depuis plus de quinze jours, il est dit que le Jockey Bayard de Paris, Wright, pour les Jockeys Cup, disputé entre des noms de jockeys des colonies, a vaqué à l'entraînement de ses chevaux et le Mandrin, prévenant de la disparition de l'autre cause. C'est un vieux rusé dans l'hippisme et parfaitement établie. Il cause la tranquille.

LA CONTESTATION DE L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE DERNIER.

LA PÉTITION DU WILLIAM STORER, CANDIDAT DE LA SOCIÉTÉ DES CITOYENS AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR DE LA POLICE.

Voici les points sur lesquels repose la pétition que les avocats de M. Pierce ont présentée, hier après-midi, à la sixième cour de district, en sont, croyons-nous, peut qui servent de base à la contestation de l'élection des autres candidats aux fonctions d'administrateurs.

J. Octave Landry, préposé à l'inscription des électeurs de la paroisse d'Orléans, a fait émettre un nombre de certificats assez considérable pour assurer l'élection de certains candidats démocrates. Interrogé en 21 octobre 1878, et avant cette époque, il a permis et effectué l'émission de quatre mille certificats d'enregistrement frauduleux, et du 21 octobre à la date de l'élection, il en a été donné des différents cercles de la Nouvelle-Orléans, deux mille cinq cents, ou davantage. Ces papiers frauduleux ont été émis aux noms de personnes qui agissaient dans l'intérêt du prétendu parti démocrate conservateur, et ont servi à ce parti, le jour de l'élection.

J. O. Landry, dans la période présente pour l'enregistrement, a désigné nommément députés ou greffiers dans la vue de nuser à frustrer la combinaison et la conspiration illégales qu'il avait formées. Une grande partie de ces députés ou greffiers ont été révoqués par le comité du parti démocrate de la paroisse ; dans beaucoup de cas, n'ont pas conservé leurs anciens certificats que leur avaient livrés les électeurs qui avaient chargé de résidences et obtenu de nouveaux papiers. Ils les ont gardés et s'en sont servis, le jour de l'élection, pour faire voter d'autres personnes.

Les préposés et les greffiers ont effacé des listes, les noms de trois à quatre mille citoyens qui avaient le droit de voter à la Nlle-Orléans, et avaient été légalement inscrits. Ils ont négligé de se procurer une liste convenable des personnes mortes dans la paroisse, n'ont pas effacé de ces listes les noms des électeurs morts après l'enregistrement, et un grand nombre de certificats de votants décédés ont été employés dans l'intérêt du parti démocrate.

Les listes d'inscrits de chaque *poll* ont été demandées par des commissaires démocrates, qui n'était engagé à payer les salaires.

Les livres n'ont pas été tenus conformément à la loi, et, dans bien des cas, les résidences des électeurs n'y figuraient pas—ce qui a permis au vote multiple dans l'intérêt du parti démocrate.

Le préposé a, le 26 octobre 1878, désigné des commissaires dont beaucoup n'habitaient pas les *precincts* pour lesquels ils avaient été choisis—ce qui est une violation de la loi. Il a, malgré de fréquentes demandes amiables, refusé d'inscrire des représentants à la Société des citoyens, et ceux qu'il a désignés à un certain moment étaient soit infirmes, soit trop âgés, soit à la tête d'opérations commerciales trop importantes pour qu'ils pussent consacrer à l'élection le temps nécessaire pour demander à donc été privé du droit que lui donne la loi—celui d'être représenté, avec les candidats de son parti, à chaque poll.

Le préposé a choisi, à la sollicitation du parti démocrate, des commissaires qui ont pu aider à la direction et au contrôle de l'élection.

L'élection a été irrégulière, illégale, grossièrement frauduleuse. Les commissaires, à la plupart des polls, ont nié le droit d'exercer le suffrage à un grand nombre de votants qui avaient dûment inscrits, mais dont les noms avaient été frauduleusement effacés des listes.

Dans beaucoup de cas, les commissaires n'ont pas écouté les *challenges* ou protestations.

Dans beaucoup de cas, des personnes qui distribuaient les bulletins de la société des citoyens ont été chassées des polls, violemment ou par des menaces, et les bulletins ont été déchirés par des personnes agissant dans l'intérêt du parti démocrate.

Certains candidats démocrates ont fourni des certificats frauduleux à des personnes qui n'en sont servies durant l'élection.

Dans beaucoup de cas, les commissaires n'ont pas marqué les certificats de ceux qui avaient voté—ce qui a permis des décisions de voter à nouveau.

Un grand nombre d'électeurs ont été, par des menaces et la violence, empêchés d'exercer le droit de suffrage. Les représentants de la loi se sont trouvés dans l'impossibilité d'arrêter les individus qui avaient voté plusieurs fois.

Après l'élection, les députés du shérif, ceux du marshal des Etats-Unis et ainsi que des citoyens, n'ont pas été admis dans les chambres où les bulletins avaient été reçus; ils n'ont pas pu assister au compte; les *poles et les feuillets* de ces chambres ont été fermées.

A beaucoup de polls, on a trouvé, dans les boîtes, plus de bulletins qu'il ne figurait de noms sur la liste; ces bulletins ont été comptés et annoncés.

A beaucoup de polls, des personnes non autorisées ont pris part au compte et proclamé le résultat. Quelques-uns des commissaires se sont abstenus de la chambre pendant le compte.

A la plupart des polls, il n'y était admis, dans la chambre où le compte avait lieu, que les seuls membres du parti démocrate.

Un grand nombre de polls, beaucoup de bulletins démocrates ont été enlevés par des agents du parti démocrate.

A un grand nombre de polls, beaucoup de bulletins démocrates ont été enlevés par des agents du parti démocrate.

Ils demandent signale d'autres fraudes commises dans le quatrième, le troisième, le sixième, le huitième, le neuvième, le dixième, le onzième, le quatorzième, le quinzième, le seizième et le dix-septième wards.

A chaque poll de chaque ward de la paroisse d'Orléans, tous les noms effacés des listes sont ceux de personnes qui se supposait devoir voter pour des candidats autres que ceux du parti démocrate.

En conséquence, M. Pierce demande au tribunal d'ordonner, par une injonction, que M. P. Mouliè n'soit dans l'exercice des fonctions d'administrateur du département de la police de la Nlle-Orléans.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 16 novembre.—Temps plus chaud, ciel en partie couvert, vents variables, premier météorologique stationnaire en plus basse.

Température, 16 Novembre 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin....	62	17
Midi.....	68	20
3 P. M....	70	21
6 P. M....	69	20

Académie de Musique.—Les opérettes du grand Hermann ont beaucoup de succès à ce théâtre qui était gaîté de monde hier tout aussi bien que jeudi le jour de l'ouverture. Tout le monde veut voir Paustenette vivant, la supposer dans le vide, les cartes volantes, l'expérience de la carte mystérieuse. Nous ne devons pas oublier Mlle Géraldine et le grand athlète, Léopold, dans leurs exercices sur le double trapèze.

Aujourd'hui, jeudi, première grande matinée à l'Académie de Musique. On y verra la réunion de la famille d'Hermann, à l'occasion de laquelle le célèbre professeur distribuera aux enfants des bonbons fins et d'une qualité rare. Ces bonbons forcés les délices des petits et même des grands spectateurs. Nous recommandons aux mères de famille cette matinée où d'ailleurs Hermann compte introduire le tour de son merveilleux canon. Ce canon et ces bonbons ne peuvent manquer de faire salle comble.

Une entrevue avec Mr E. H. Weber au sujet de la fameuse lettre de Sherman.—Opinion de Mr Weber sur Samuel D. Anderson.—Nos lecteurs en apprendront, sans doute, le témoignage que M. E. L. Weber a donné, dans le courant de l'été dernier, devant le comité d'enquête du Congrès, et le retentissement qu'a eu cette déposition, non seulement parmi nous, mais encore dans tout le pays.

Le représentant de l'ABEILLE a gardé et gardera longtemps le souvenir de la scène dont le salon de l'hôtel St Charles fut le théâtre, lorsque le ci-devant chef républicain de West Feliciana révéla les secrets les plus intimes, les machinations infâmes, dit-il, et que l'ancien gouverneur de l'Ohio, l'ancien membre du cabinet de M. Grant, l'honorable M. Cox, qui dirigeait le contre-examen, tenta, par des paroles d'une sévérité qu'on a qualifiée d'injustifiable à l'époque, et par un ressort sonnant sur le pavé, de détruire l'effet que les réponses de M. Weber avaient produit sur le vaste auditoire et devaient produire d'une extrémité de l'Union américaine à l'autre.

Une lettre récente dans laquelle James D. Anderson, préposé de M. Kellogg à l'inscription des électeurs de la paroisse, atteint que le ministre actuel des finances, M. John Sherman, ait jamais écrit la fameuse lettre qu'on sait, qu'il ne soit jamais engagé, solennellement, à faire accorder des faveurs en retour de faux et de fraudes commis dans l'intérêt de M. Hayes—a fait de rencontre les trois personnages devant les yeux du public. Nous nous le *Democrat* ont profité de la présence de M. Weber à la Nouvelle-Orléans pour demander une entrevue qu'ils ont obtenue, et nous profitons du *spirit of enterprise* habituel de notre confrère pour enrichir le chronique d'un compte-rendu fort intéressant.

Le reporter—Que pensez-vous de l'affidavit récent d'Anderson, qui rétracte ce qu'il a déclaré, devant le comité Porter, contre John Sherman.

M. Weber—Je crois qu'Anderson a été acheté. Ce qu'il a dit de moi sont des mensonges.

Le reporter—Vous a-t-on offert, avec vous reçu de Pargoud, pour le témoignage que vous avez donné devant le comité Porter?

M. Weber—Je n'ai pas reçu d'argent, mais on m'a laissé penser que je pourrais obtenir une place si je faisais une déposition en faveur de John Sherman et du parti républicain.

Le reporter—Vous a-t-on proposé, directement ou indirectement, de vous rétracter, et de vous dire qu'on a proposé, vous a-t-on fait comprendre que vous seriez payé ?

M. Weber—Oui.

Le reporter—Avez-vous une objection quelconque à publier les noms de ceux qui vous ont dit que vous seriez gardé sans les intérêts pécuniaires en marchant et agissant avec le parti républicain ?

M. Weber—Je ne publierai pas d'autres noms que ceux qui figurent dans mon témoignage.

Le reporter—On prétend que votre déposition relativement à la lettre de Sherman n'est pas fondée sur la vérité; qu'un homme aussi intelligent que vous, trompé ainsi par un pareil document doit prétexter, l'est conservé afin d'en tirer parti.

M. Weber—J'ai dit vrai, quelque improbable que pela puisse sembler. Le seul doute sur un de ceux où la vérité est plus étrange qu'une supposition de l'esprit. Cette lettre est la source de toute pour la famille de mon frère. Ma belle-sœur était surtaxée de la trouver de la déchirure. Si j'avais tenu à cacher la vérité, il m'aurait été bien facile de déclarer que mon frère avait la lettre, que je l'avais vue, que je connaissais l'écriture de John Sherman, mais que je ne savais pas si c'était lui qui avait le document. L'histoire est *fort probable*, mais elle n'est pas été la vérité. Tout ce que j'ai dit s'important en comité est vrai, et je n'ai rien à rétracter.

Paragraphes.—Le comité du parti démocrate de la paroisse d'Orléans se défend avec énergie contre les accusations de fraudes. Il déclare vouloir, comme par le passé, remplir le devoir sacré d'empêcher les inscriptions illégales, défendre la société contre l'exécution corruptrice des lois électorales, chétier sévèrement toute infraction du droit de suffrage. Il a chargé son président de désigner cinq membres auxquels sera confiée la mission d'aider les greffiers qui rédigent les certificats d'enregistrement, et d'entreprendre les recherches nécessaires; de convoquer les préposés qui ont reçu les listes d'enregistrement de chaque canton du district de la ville, et leur demander d'apposer leurs signatures aux certificates de première convocations des plaintes formulées contre certaines individus qu'on accuse d'avoir, par des offres d'argent et de places, essayé d'influencer des commissaires afin d'obtenir de ceux-ci la proclamation de résultats frauduleux.—Le comité ajoute que son intention est toujours été honnête; il demande une enquête sur la ligne de conduite qu'il a suivie durant la dernière lutte électorale.

—La nouvelle société portugaise de bienfaisance célébrera, le dimanche, 24 du courant, par une parade et un banquet, le vingt-unième anniversaire de sa fondation.

—On ne paraît point extrêmement satisfait, à l'Hôtel de ville, de l'opinion de M. Janes que Pérouse et le nouveau maire et les nouveaux administrateurs pourront exiger en fonctions.

Dans beaucoup de cas, des commissaires ou d'autres préposés à l'élection ont ajouté des noms à la liste des personnes qui avaient voté, après qu'on avait cessé de recevoir les bulletins et que l'élection était finie.

Au premier precinct du premier ward, une personne a voté trois fois; une autre qui avait nommé plus tard, a voté le même nombre de fois ; une autre a détruit un grand nombre de bulletins donnés aux candidats des citoyens; plusieurs électeurs ont été empêchés de voter.

Au troisième ward, le greffier d'enregistrement et d'autres personnes ont, illégalement, effacé des listes les noms de plus de quatre cents électeurs dûment inscrits.

Au poll 4, E. E. Duffy a rempli les fonctions de commissaire; au poll 6, R. Atkinson a rempli celles de greffier ; au poll 8, Thomas Clark a rempli celles de commissaire ; au poll 9, Th. Hand a rempli celles de commissaire—et ils s'étaient trouvés occupés, antérieurement, durant l'enregistrement, d'obtenir des papiers frauduleux. Henry Clark et William Kane ont été les préposés à l'enregistrement et ont émis la plupart des papiers frauduleux du troisième ward.

Un démonstrant signale d'autres fraudes commises dans le quatrième, le troisième, le sixième, le huitième, le neuvième, le dixième, le onzième, le quatorzième, le quinzième, le seizième et le dix-septième wards.

A chaque poll de chaque ward de la paroisse d'Orléans, tous les noms effacés des listes sont ceux de personnes qui se supposait devoir voter pour des candidats autres que ceux du parti démocrate.

En conséquence, M. Pierce demande au tribunal d'ordonner, par une injonction, que M. P. Mouliè n'soit dans l'exercice des fonctions d'administrateur du département de la police de la Nlle-Orléans.

—M. Perry Nugent, président de la bourse au coton, est de retour parmi nous.

—M. Wharton, marshal des Etats-Unis, a repris dans ses bureaux.

—Les *pétitions*, qui étaient rentrées sous la tente, sont maintenant dans l'attente.

Décès remarqués, dans les dernières vingt-quatre heures, sur les régistres du bureau de santé :

Sofia Oechle, 35 ans, méningite.
Katie Christ, 6 ans, méningite.
Mme Manuel Cruzat, 72 ans, dysenterie chronique.
John Dane, 16 ans, consomption.
Sébastien Lavallée, 60 ans, débilité générale.
John H. Mahan, 21 ans, fièvre des marais.
Winchester Stamps, couleur, 29 ans, consomption.
Mme Frank Montelson, 19 ans, ——.
Marie Stagon, 3 ans, croupe.
Lessaint J. Harris, 3 ans, ——.
Marie G. St-John, 21 ans, consomption.
Regina Braun, 2 mois, dysenterie.
Edwin G. Blondich, 5 ans, ——.

Procès institués à la Cour de district.—Auguste Estebant contre A. E. Innerarity et autres. No 10,204 ; William Pierce contre P. Mouliè et autres. No 10,205 ; Ed. F. Manning contre E. R. Chevalley et autres. No 10,203.

Ce sont des hypothécaires résultant de la dernière élection.

MM. F. C. Zacharie, F. A. Flanagan et C. L. Walker, avocats, représentent les demandeurs.

Le juge Rightor décidera, ce matin, si l'injonction doit être accordée aux demandeurs.

Accidents.—Hier, à deux heures et demie, Pagano-Odd, Emile Smart, hôtelier de la barque française Reine des Anges, amarrée au pied de la rue St. Philippe, est tombé à l'eau accidentellement et se serait noyé sans l'officier P. Fahey et M. Gaspar Sprimaggie.

—A onze heures du matin, T. Zeller a eu un doigt de la main gauche écrasé par une machine, à la fabrique de bottes de M. Otis.

**46—Soulagement possible pour ceux qui souffrent de rhumatismes